

Syngenta protection des cultures Canada, inc.
140, Research Lane, Research Park
Guelph, ON N1G 4Z3

**En cas d'urgence, composer le
1-800-327-8633 (FAST MED)**

Date d'établissement de la FTSS (a/m/j) : 2007-08-22

Remplace la FTSS datée du (a/m/j) : 2006-03-01

FTSS préparée par :
Service de réglementation et développement biologique
Syngenta protection des cultures Canada, inc.

**Pour de plus amples renseignements, composer le
1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682)**

SECTION – 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT

Nom du produit : REWARD® Herbicide aquatique

Numéro de formule : A12872A

Numéro d'homologation : 26271 (*Loi sur les produits antiparasitaires*)

Catégorie chimique : Herbicide de contact à base de bipyridilium (dipyridilium).

Synonyme : None

Matière active (%) : Dibromure de diquat (37,3 %)

N° cas : 85-00-7

Appellation chimique : 6,7-dihydrodipyrido(1,2-a:2',1'-c)pyrazinediium dibromide.

Utilisation du produit : Pour défaner les pommes de terre, dessécher les légumineuses à grains, les oléagineux et les légumineuses fourragères cultivées pour les semences, supprimer les mauvaises herbes dans les cultures potagères et les grandes cultures, détruire la spargoute dans les champs d'avoine, désherber les terres non cultivées et effectuer une tonte chimique. Pour plus de renseignements, voir l'étiquette du produit.

SECTION – 2 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Substance	OSHA – PEL	ACGIH – TLV	Autres	NTP/CIRC/OSH A – cancérogène	SIMDUT†
Diquat dibromide (37,3 %)	Non établie	0,5 mg/m ³ MPT (inhalable); 0,1 mg/m ³ MPT (inhalable), peau	0,5 mg/m ³ MPT (0,5 total; 0,08 inhalable)***	Non	Non établie

*** Limite d'exposition en milieu de travail de Syngenta (LEMT).

† Substance inscrite sur la Liste de divulgation des ingrédients de la *Loi sur les produits dangereux*.

Les ingrédients non identifiés de façon précise sont de propriété exclusive ou sans danger. Les valeurs ne sont pas des caractéristiques du produit.

SECTION – 3 : IDENTIFICATION DES RISQUES

Symptômes d'une exposition aiguë

Peut irriter les yeux. Nocif si inhalé, avalé ou absorbé par la peau.

Produits de décomposition dangereux

De l'hydrogène inflammable peut se libérer au contact de l'aluminium. Se reporter à « Conditions à éviter », Section 10.

Peut se décomposer à des températures élevées et libérer des gaz toxiques.

Propriétés physiques

Aspect : Liquide brun foncé.

Odeur : Inodore.

Risques inhabituels d'incendie, d'explosion et de réactivité

Ce produit peut libérer de l'hydrogène inflammable et explosif au contact de l'aluminium. Pendant un incendie, des gaz irritants et probablement toxiques peuvent être produits par la décomposition thermique ou la combustion.

Effets potentiels sur la santé

L'ingestion du produit peut provoquer une irritation de la bouche, du pharynx, de l'œsophage et de l'estomac. La gravité des dommages est fonction de la quantité absorbée par le tube digestif. Les symptômes apparaissant à la suite d'une ingestion de concentré de diquat comprennent des nausées, des vomissements, des douleurs abdominales et une irritation grave de la bouche, de la gorge et de l'œsophage. L'apparition de ces symptômes peut être suivie d'une défaillance rénale et d'autres troubles des organes internes.

Cette substance est considérée comme étant légèrement toxique lorsqu'elle est inhalée. La gravité des dommages est fonction de la concentration dans l'air et de la durée de l'exposition. Le diquat est un sel soluble dans l'eau qui ne présente pas de pression de vapeur mesurable. En conséquence, le danger d'inhalation de vapeurs de diquat est minime. Si le concentré est déversé et non ramassé, il peut sécher et produire une poussière fortement irritante. Les symptômes d'une surexposition par inhalation peuvent comprendre des maux de tête, un saignement du nez, de l'angine et de la toux.

Cette substance est classée comme « légèrement toxique » lorsqu'elle est absorbée par la peau. La gravité des dommages est fonction de la quantité absorbée. Comme le diquat est un composé ionisé, il présente un faible taux d'absorption à travers la peau intacte. Le contact prolongé ou répété peut endommager la peau, ce qui la rend plus perméable au produit chimique. Il peut en résulter un empoisonnement systémique, comme le démontre les dommages aux organes internes, principalement les reins. De courtes périodes de contact avec la peau humaine ne sont habituellement pas associées à une irritation de la peau. Un contact répété ou prolongé peut toutefois entraîner une irritation de la peau et causer une dermatite.

Cette substance peut irriter les yeux humains à la suite d'un contact et peut causer des troubles prolongés de la vue pouvant durer des semaines. La gravité des dommages est fonction de la quantité de matière entrée dans l'œil et de la qualité des premiers soins administrés. Les symptômes peuvent comprendre de la douleur, un larmoiement, une tuméfaction, une rougeur et une vision brouillée.

Voies d'exposition pertinentes Peau, yeux, bouche, poumons.

SECTION – 4 : PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, INTERVENIR RAPIDEMENT. Communiquer immédiatement avec le centre antipoison, un médecin ou l'hôpital le plus proche. Avoir le contenant, l'étiquette ou la fiche technique santé-sécurité du produit en sa possession avant de communiquer avec Syngenta, un centre antipoison ou un médecin ou, encore, avant de se présenter à un établissement de soins médicaux. Indiquer à la personne rejointe le nom complet du produit ainsi que le type d'exposition et sa durée. Décrire tous les symptômes et suivre les conseils donnés. Communiquer avec le service téléphonique d'urgence de Syngenta au [1-800-327-8633 (1-800-FASTMED)] pour obtenir de plus amples renseignements.

CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer les yeux avec de l'eau propre pendant au moins 20 minutes en tenant les paupières ouvertes. Au bout de 5 minutes, enlever les lentilles cornéennes, le cas échéant, puis continuer de rincer les yeux. Appeler Syngenta, un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement approprié. Obtenir immédiatement des soins médicaux si l'irritation persiste.

CONTACT AVEC LA PEAU : Enlever immédiatement les vêtements contaminés et bien laver la peau, les cheveux et les ongles avec de l'eau savonneuse. Rincer la peau à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. En cas d'irritation, obtenir des soins médicaux.

INHALATION : Amener la personne incommodée à l'air frais. Si elle ne respire pas, lui donner la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

INGESTION : En cas d'ingestion, communiquer immédiatement avec Syngenta, un centre antipoison, un médecin ou l'hôpital le plus proche pour obtenir des conseils sur le traitement approprié. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. Ne

provoquer le vomissement que sur les directives d'un médecin ou d'un centre antipoison. En cas de vomissement spontané, faire pencher la personne incommodée vers l'avant, la tête vers le bas, pour éviter que les vomissements pénètrent dans ses voies respiratoires.

NOTES AU MÉDECIN

Pour être efficace, le traitement en cas d'ingestion du produit doit être administré IMMÉDIATEMENT. Le traitement consiste à lier la matière active, le diquat, avec des suspensions de charbon actif ou de bentonite dans le tube digestif, à administrer des cathartiques pour favoriser l'élimination et à retirer le diquat du sang par une hémoperfusion de charbon ou une hémodialyse continue.

CONDITIONS MÉDICALES QUI SERONT AGGRAVÉES : Aucune connue.

SECTION – 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair et méthode : Sans objet.

Limites supérieure et inférieure d'explosivité dans l'air : Sans objet.

Température d'auto-inflammation : Sans objet.

Inflammabilité : Ininflammable.

Produits de combustion dangereux : Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, gaz, vapeurs ou fumée irritants ou toxiques.

Conditions favorables à l'inflammabilité : En cas d'exposition au feu, pulvériser de l'eau sur les contenants pour les refroidir.

Agent extincteur : Utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre chimique ou du halon. Porter des vêtements protecteurs couvrant tout le corps et un appareil respiratoire autonome. Évacuer des lieux le personnel dont la présence n'est pas indispensable afin de prévenir l'exposition de ces personnes au feu, à la fumée, aux émanations ou aux produits de combustion. Interdire l'accès aux immeubles, aux zones et à l'équipement contaminés jusqu'à ce qu'ils aient été décontaminés. L'eau de ruissellement peut causer des dommages à l'environnement. Contenir l'eau de ruissellement avec des digues temporaires, etc.

Explosivité sous l'effet d'un choc mécanique : Aucune connue.

Explosivité sous l'effet d'une décharge statique : Aucune connue.

SECTION – 6 : MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions relatives au personnel : S'assurer que tout le personnel participant au nettoyage du produit déversé respecte les bonnes pratiques d'hygiène au travail. Les petits déversements peuvent être nettoyés normalement. Porter des vêtements de protection appropriés et un dispositif de protection oculaire pour éviter tout contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation adéquate et porter un appareil respiratoire à adduction d'air pour éviter d'inhaler le produit.

Marche à suivre en cas de rejet ou de déversement : Maîtriser le déversement à la source. Contenir le déversement pour éviter que le produit ne se répande, qu'il contamine le sol, qu'il pénètre dans des conduites d'égout ou qu'il contamine des eaux de surface. Ramasser immédiatement les produits déversés en observant les précautions prescrites aux sections 7 et 8. Les grandes quantités de liquide déversées doivent être pompées ou mises à la pelle dans un contenant jetable. Absorber le liquide restant ou les plus petites quantités déversées avec de l'argile, du sable ou de la vermiculite. Récupérer le matériau avec une pelle ou un balai, puis mettre dans un contenant approprié. Laver la surface contaminée avec de l'eau et un détergent. Récupérer le liquide de lavage avec du matériau absorbant et déposer dans un contenant d'élimination approprié. Si le déversement se produit sur de la terre, enlever la couche de sol contaminée. Une fois que le nettoyage est terminé et que tous les matériaux contaminés sont déposés dans le contenant, sceller celui-ci et en disposer de façon appropriée. Les déversements ou les rejets non maîtrisés dans des cours d'eau doivent être signalés à l'organisme de réglementation approprié.

Produits chimiques désactivants : Bentonite, terre à foulon, charbon actif.

SECTION – 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Pratiques concernant la manutention : Ce produit réagit avec l'aluminium et produit de l'hydrogène inflammable. Ne pas mélanger ou entreposer dans des contenants ou des systèmes faits d'aluminium ou comportant des accessoires en aluminium. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS et des animaux. Éviter de manger, de boire, de fumer et d'utiliser des produits de beauté dans les zones où il y a un risque d'exposition au produit. Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Si le concentré est déversé et non ramassé, il peut sécher et produire une poussière fortement irritante. Porter de l'équipement et des vêtements assurant une protection complète (voir la section 8). Après le travail, rincer ses gants puis enlever l'équipement de protection, et bien se laver les mains avec de l'eau savonneuse après avoir manipulé le produit et avant de manger, de fumer, de boire ou d'aller aux toilettes. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser; ne pas les laver avec les vêtements de la maison. Garder les contenants fermés lorsque le produit n'est pas utilisé. Éviter que le produit, l'eau de lavage et l'eau de rinçage et les matériaux contaminés entrent en contact avec de l'eau; éviter également que des cultures, des personnes, des animaux et des oiseaux entrent en contact avec le produit.

Pratiques d'entreposage appropriées et exigences : Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, dans un endroit sûr, frais, sec et bien aéré. Protéger de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Ne pas exposer les contenants scellés à des températures supérieures à 40 °C. Garder à l'écart des autres produits afin d'éviter toute contamination croisée. Assurer la rotation des stocks. Ramasser immédiatement les produits déversés.

Classification du Code national de prévention des incendies : Non requise.

SECTION – 8 : PRÉVENTION DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

Mesures de prévention de l'exposition, y compris les mesures techniques : S'assurer que l'on dispose sur les lieux de travail d'une ventilation, de moyens de confinement et de méthodes d'intervention qui permettront de maintenir les concentrations de produit dans l'air en deçà de la TLV. Les entrepôts, les aires de production, les terrains de stationnement et les installations de retenue des déchets doivent être pourvus des dispositifs de confinement appropriés pour prévenir la contamination du milieu environnant. Prévoir des douches et une aire de restauration séparées.

LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES SUR LA PRÉVENTION DE L'EXPOSITION ET LA PROTECTION PERSONNELLE S'APPLIQUENT À LA FABRICATION, À LA FORMULATION, À L'EMBALLAGE ET À L'UTILISATION DE CE PRODUIT.

POUR LES APPLICATIONS COMMERCIALES ET/OU À LA FERME, CONSULTER L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT.

Équipement de protection personnelle pour chaque voie d'exposition

Généralités : éviter d'inhaler la poussière, les vapeurs et les particules en suspension. Éviter les contacts avec les yeux, la peau et les vêtements. Bien se laver après avoir manipulé ce produit et avant de manger, de boire ou de fumer.

INGESTION : Ne pas manger, boire, fumer ni utiliser des produits de beauté dans les zones où il y a un risque d'exposition à ce produit. Bien se laver après avoir manipulé ce produit.

YEUX : Lorsqu'il y a possibilité de contact avec les yeux, utiliser des lunettes à coques à l'épreuve des produits chimiques. Les installations dans lesquelles ce produit est entreposé ou utilisé doivent être équipées d'une douche oculaire et d'une douche de décontamination.

PEAU : Lorsqu'il y a un risque de contact, porter des gants à l'épreuve des produits chimiques (en nitrile ou en butyle, p. ex.), une combinaison, des chaussettes et des bottes également à l'épreuve des produits chimiques. En cas d'exposition de la tête, porter un chapeau à l'épreuve des produits chimiques.

INHALATION : D'ordinaire, le port d'un appareil respiratoire n'est pas requis pour manipuler cette substance. Utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation par extraction à la source ou d'autres moyens techniques pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition. Un appareil respiratoire combiné certifié par le NIOSH muni d'un filtre N, P, R 95 ou HE et d'une cartouche pour vapeurs organiques peut convenir dans certaines circonstances lorsqu'on s'attend à ce que les concentrations atmosphériques dépassent les limites d'exposition. La protection assurée par un appareil respiratoire à air filtré est limitée. Utiliser un appareil respiratoire à adduction d'air sous pression s'il existe un risque quelconque de rejet non maîtrisé, si les niveaux d'exposition sont inconnus ou en toute autre circonstance où la protection assurée par un appareil respiratoire à air filtré peut être inadéquate.

SECTION – 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Liquide brun foncé.

Type de formulation : Concentré soluble.

Odeur : Inodore.

pH : 4 - 6.

Tension de vapeur et température de référence : $< 10^{-8}$ mmHg @ 25 °C (dibromure de diquat de qualité technique).

Densité de vapeur : Non disponible.

Point d'ébullition : Non disponible.

Point de fusion : Non disponible.

Point de congélation : - 7 °C.

Densité : 1,20 g/mL @ 20 °C.

Taux d'évaporation : Non disponible.

Coefficient de répartition eau/huile : Non disponible.

Seuil olfactif : Non disponible.

Viscosité : 2,3 cP/s @ 20 °C.

Hydrosolubilité : 718,000 mg/L @ 20 °C and pH 7,2 (dibromure de diquat de qualité technique).

SECTION – 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Stable dans des conditions d'utilisation et d'entreposage normales.

Conditions à éviter : Le concentré ne doit pas être entreposé dans des contenants en aluminium. Les solutions de pulvérisation ne doivent pas être mélangées, entreposées ou appliquées dans des contenants faits de matières autres que le plastique, l'acier (avec revêtement intérieur en plastique), l'acier inoxydable ou la fibre de verre.

Incompatibilité avec d'autres substances : Alcalis forts et des agents mouillants anioniques (p.ex., alcoyle et sulfonates d'alkarylaryl). Corrosif pour l'aluminium.

Produits de décomposition dangereux : De l'hydrogène inflammable peut se libérer au contact de l'aluminium. Se reporter à « Conditions à éviter », Section 10. Peut se décomposer à des températures élevées et libérer des gaz toxiques.

Polymérisation dangereuse : Aucune.

SECTION – 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Études de toxicité aiguë/irritation (produit fini):

Ingestion :	<u>Légèrement toxique</u>	
	Oral (DL ₅₀ rat femelle) :	886 mg/kg de poids vif
Peau :	<u>Pratiquement non toxique</u>	
	Voie cutanée (DL ₅₀ rat) :	> 5050 mg/kg de poids vif
Inhalation :	<u>Légèrement toxique</u>	
	Inhalation (CL ₅₀ rat) :	> 0,121 mg/L air - 4 heures
Contact avec les yeux :	<u>Irritant (lapin)</u>	
Contact avec la peau :	<u>Légèrement irritant (lapin)</u>	
Sensibilisation cutanée :	<u>Non sensibilisant (cobaye)</u>	

Effets sur la reproduction/le développement

Dibromure de diquat:

Mutagenicité :	Pas de preuves au cours des essais <i>in vivo</i> .
Toxicité pour le développement :	Des études chez le lapin ont révélé qu'un faible pourcentage de fœtus présentait des anomalies mineures à 3 et 10 mg/kg/jour.

Études sur la toxicité chronique/subchronique

Dibromure de diquat : Le poids des reins diminue et l'on observe de la cataracte chez le chien à 12,5 mg/kg/jour. Pas de preuves d'effets neurotoxiques chez le rat à des doses allant jusqu'à 400 ppm dans l'alimentation pendant 13 semaines.

Potentiel cancérigène

Dibromure de diquat : Pas de preuves de potentiel cancérigène dans les études menées chez le rat et la souris.

Autres données sur la toxicité

Aucune.

Toxicité des autres composants

Les résultats des tests sur la toxicité aiguë du produit fini mentionnés à la section 11 ci-devant tiennent compte de tout risque aigu associé aux « autres composants » de la formulation.

Autres substances affichant des effets toxiques synergétiques avec ce produit : Aucune connue.

Organes cibles

Matière active

Dibromure de diquat : Yeux, reins.

Matières inertes

Sans objet.

SECTION – 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Sommaire des effets

Dibromure de diquat :

Cette substance est légèrement toxique pour les poissons. Toxique pour les invertébrés et les oiseaux. Pratiquement non toxique pour les abeilles.

Toxicité écologique aiguë

Dibromure de diquat :

Abeilles, CL ₅₀ /CE ₅₀ (contact)	47 - 100 µg/abeille
Invertébrés (puce d'eau), CL ₅₀ /CE ₅₀ (48 h)	0,77 – 1,19 ppm
Poissons (truite), CL ₅₀ /CE ₅₀ (96 h)	14,8 ppm
Poissons (crapet arlequin), CL ₅₀ /CE ₅₀ (96 h)	13,9 ppm
Oiseaux (alimentaire huit jours – colin de Virginie), CL ₅₀ /CE ₅₀	106 ppm
Oiseaux (alimentaire huit jours – canard colvert), CL ₅₀ /CE ₅₀	980 ppm

Toxicité écologique chronique

Dibromure de diquat :

Oiseaux : CSEO sur la reproduction du colin de Virginie	> 19,6 ppm
Oiseaux : CSEO sur la reproduction du canard colvert	25 ppm
Poissons : Barbue de rivière, premiers stades de vie, CTMA	> 1 ppm
Poissons : Vairon à grosse tête, premiers stades de vie, CTMA	0,197 ppm

Devenir dans l'environnement

La matière active, le dibromure de diquat, présente un faible potentiel de bioaccumulation, est peu mobile dans le sol et affiche une persistance élevée dans le sol mais non dans l'eau. Une fois pulvérisé dans les champs, il faudra trois ans avant qu'il ne se dégrade; il est persistant, se lie de manière irréversible au sol et résiste à la dégradation microbienne. Sa demi-vie de dissipation dans l'eau est de 1 à 2 jours. La matière active de Reward herbicide aquatique en vrac cale dans l'eau au bout de 24 h.

SECTION – 13 : ÉLIMINATION

Élimination des déchets : Ne pas réutiliser les contenants vides. Les contenants vides contiennent des résidus. Rincer les contenants vides trois fois et ajouter le liquide de rinçage au mélange de dilution, puis éliminer le mélange de dilution en tant que déchet dangereux s'il est impossible de l'utiliser tel que prescrit sur l'étiquette. Éliminer les contenants vides conformément aux règlements locaux. Consulter le ministère de l'Environnement provincial pour obtenir des conseils sur l'élimination des résidus. Les déchets industriels et commerciaux ne peuvent être apportés qu'à des installations autorisées. Les déchets expédiés doivent être bien emballés et étiquetés correctement. On ne peut utiliser que les services de transporteurs autorisés, et les documents appropriés doivent accompagner le chargement.

SECTION – 14 : DONNÉES SUR LE TRANSPORT

Données sur le transport, telles que la classification pour l'expédition

CLASSIFICATION EN VERTU DE LA *LOI SUR LE TRANSPORT DES MATIÈRES DANGEREUSES* –
ROUTE/VOIE FERRÉE

Appellation d'expédition appropriée :	Liquide corrosif, N.S.A. (contient du dibromure de diquat, 37,3 % p/p)
Classe :	8
N° ONU :	1760
Groupe d'emballage :	III

SECTION – 15 : DONNÉES SUR LA RÉGLEMENTATION

Classification SIMDUT du produit : Exempté

Déclaration à l'effet que la FTSS a été élaborée en fonction des exigences du SIMDUT, sauf pour l'utilisation des 16 rubriques.

Cette FTSS a été préparée conformément aux exigences du SIMDUT; les données sont toutefois présentées sous 16 rubriques.

Autres règlements; restrictions et prohibitions

Numéro d'homologation en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* : 26271

SECTION – 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Les renseignements contenus dans le présent document ne sont donnés qu'à titre informatif sur la manutention du produit et ont été rédigés en toute bonne foi par un personnel technique compétent. Ces renseignements ne sauraient être considérés comme complets, les méthodes et les conditions d'emploi et de manutention pouvant s'étendre à d'autres aspects. Aucune garantie, quelle qu'elle soit, expresse ou tacite, n'est accordée, et Syngenta ne peut en aucun cas être tenue responsable de dommages, de pertes, de blessures corporelles ou de dommages fortuits pouvant résulter de l'utilisation de la présente information. La présente fiche technique santé-sécurité est valable pour trois ans. Ce produit est homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* et, comme tel, ne requiert pas de FTSS aux termes du SIMDUT. La présente FTSS fait état des risques et dangers associés aux divers ingrédients entrant dans la composition du produit. Lire la FTSS en entier pour avoir une évaluation complète des risques et dangers associés au produit.

Préparé par : Syngenta protection des cultures Canada, inc.
1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682)

Syngenta protection des cultures Canada, inc. croit que les renseignements et recommandations fournis dans la présente fiche (y compris les données et les énoncés) sont exacts au moment de sa préparation. AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS POUR LA QUALITÉ MARCHANDE OU L'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER OU TOUTE AUTRE GARANTIE, N'EST OFFERTE AU SUJET DE L'INFORMATION CONTENUE DANS CETTE FICHE. Les renseignements fournis concernent spécifiquement le produit désigné et pourraient ne pas être valides lorsque ce produit est utilisé en association avec d'autres matériaux ou dans un quelconque procédé de traitement. En outre, comme les conditions et les méthodes d'emploi de ce produit et de l'information contenue dans cette fiche échappent à l'autorité de Syngenta protection des cultures Canada, inc., Syngenta protection des cultures Canada, inc. ne peut être tenue responsable des résultats obtenus ou découlant de l'utilisation du produit ou de la fiabilité de cette information.

Les noms de produits marqués des symboles ® ou MD sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.